

République Française

Département de l'Ain

Nombre de Conseillers :

En exercice : 14

Présents : 10

Votants : 10

Absents : 4

Exclus : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de RIGNIEUX LE FRANC**

SEANCE DU 18 Juillet deux mil vingt-trois

Date de convocation : 12 Juillet 2023

Date d'affichage : 12 juillet 2023

L'an deux mil vingt-trois, le **18 juillet à 20 h 30**, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit de la loi, à la Mairie, sous la présidence de M. PAIN Pascal, Maire,

Présents : PAIN Pascal, BERNARD Xavier, BOILEAU Pierre, BRICAUD Maryline, CHOMEL Lionel, MARCELIN Valérie, MARTEL Anne, RIGOLLET Maryse, THIEVON Yves, THOMAZET Fabien,

OBJET : Convention relative à la mise en place du service de transport à la demande

Absents Excusés : Mmes BOBAND Céline, KLEIN Aurélie, Mrs HOWSE Willy, ROSSI Jean-Yves,

Secrétaire de séance : M. Lionel CHOMEL

N°2023-24

VU l'axe 3.2 du projet de territoire « Faciliter les mobilités (domicile travail et loisirs) pour pallier l'enclavement d'habitants de certaines zones du territoire, notamment grâce au projet de transport à la demande » ;

VU la délibération n°2022-098 ayant pour objet « Objectif et orientation pour la définition du service de transport à la demande de la CCPA » ;

VU la délibération n°2023-142 « Règlement d'exploitation du service de transport à la demande » ;

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'à partir du 18 septembre 2023, la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain met en place un service de transport à la demande (TAD). Ce service propose à chaque résident du territoire de la CCPA la possibilité de se rendre vers un lieu offrant des services de santé, administratif, de transport régulier ou des commerces afin de compléter l'offre de transport actuelle sur le territoire. Il fonctionnera du lundi au vendredi de 9 h à 17 h sauf les jours fériés, au tarif de 2 € par trajet.

Sur la commune de Rignieux-le-Franc, trois arrêts seront proposés aux usagers : Place de la fontaine, et aux parkings des croix du Guillon et du Brevet.

Il fait part au Conseil Municipal de la proposition de convention avec la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain qui a pour objet de fixer les modalités de mise en place du service du transport à la demande sur le territoire de la CCPA (en annexe). Elle vaut autorisation de la commune pour la mise en place de signalétique d'arrêt sur la commune.

En cas de modification des arrêts, l'annexe technique de la convention sera modifiée après accord entre les parties sans nécessiter d'avenant.

Accusé de réception en préfecture
001-210103255-20230718-delib2023-24-DE
Date de télétransmission : 19/07/2023
Date de réception préfecture : 19/07/2023

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la convention relative à la mise en place du service de transport à la demande avec la Communauté de Communes de la plaine de l'Ain,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention avec la communauté de Communes de la plaine de l'Ain.

Accusé de réception en préfecture
001-210103255-20230718-delib2023-24-DE
Date de télétransmission : 19/07/2023
Date de réception préfecture : 19/07/2023

Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la télétransmission en
Préfecture le **19 juillet 2023**

Publication le **20 juillet 2023**
Le Maire



A blue circular official stamp of the Mairie de Rignieux-le-Français (Ain) is positioned above a handwritten signature in black ink.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait conforme,
Le Maire

Pascal PAIN



A blue circular official stamp of the Mairie de Rignieux-le-Français (Ain) is positioned above a handwritten signature in black ink.